

N<sup>o</sup> 5468. Aujourd'hui est comparu devant Me.  
Libert Vallier LaRue, Notaire public, pour  
la Province de Québec, résidant à St.  
Charles de Bellechasse, et en présence de  
St. Godefroy Drotet, du même lieu, voyageur  
tenoir pour ce requis soussigné: St. Jacques  
= de Duquet, père, ancien cultivateur rési-  
= dant en la dite paroisse St. Charles, le-  
= quel a par ces présentes volontairement  
déchargé et comme de fait il acquitte  
et décharge finalement le Sieur Pierre  
Duquet son fils, cultivateur du même  
lieu, à ce présent et acceptant de la  
somme de trois cents livres anciens  
cours de rente annuelle et viagère  
qui lui est due en vertu d'un acte  
de location de terre viagère que lui  
en avait consentie le dit Sieur Pierre  
Duquet son père le dix sept Juillet  
mil huit cent cinquante quatre par  
acte passé devant Me. S. V. LaRue  
et son confrère Notaires et ce de ma-  
= nière et ce que le dit Pierre Duquet  
n'en soit jamais inquiété ni recherché  
par qui que ce soit et puisse être

Sont quittances générale par le dit  
Jacques Duquet père, favorer du dit  
Pierre Duquet son fils et tous autres.  
Sont notes

Fait et passé au dit lieu de St.  
Charles, et de la dite paroisse soussignée  
le sept Janvier mil huit cent cinquante  
= quinze, avant midi, sous le numéro  
mille neuf cent cinquante trois  
étant le dit Jacques Duquet Père requis

N. 5963.

7 Janvier 1875.

Lettance

Par

Ignace Duquet, père

Flavien

De

Pierre Duquet, son fils.

Lesi. P. Larue, / "Globe"

de signer avec le dit témoin et Notaire  
a déclaré me le savoir faire lecture  
faite.

(Signé)

"Ignace Duquet, père"  
"Godfrid Drolet"  
"Lesi. P. Larue M.D."

vraie copie de la minute énumérée de  
revenir mon étude